



Résultats financiers du premier semestre 2016

Tous les indicateurs-clés financiers et commerciaux poursuivent leur progression

Orange Belgium désormais établi comme opérateur national convergent sous sa nouvelle marque

Chiffre d'affaires MVNO assuré pour les 3 prochaines années

Bruxelles, le 20 juillet 2016 – Le groupe Orange Belgium (Euronext Bruxelles: OBEL) publie aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre et le premier semestre 2016. Cette période, et en particulier le deuxième trimestre 2016, marque un tournant dans l'histoire de l'entreprise avec la réussite du lancement national de l'offre Orange Internet + TV en Belgique et le changement de nom de Mobistar en Orange Belgium. Le groupe Orange Belgium poursuit sa croissance. Tous les principaux indicateurs financiers (chiffre d'affaires des services mobiles, EBITDA retraité et endettement financier net) et commerciaux (ARPU postpayé et base clients postpayés et câble) sont en progression au premier semestre 2016.

- ✓ Le 10 mai 2016, Mobistar a réussi avec succès son changement de marque en Orange, dont la mission consiste à connecter chacun à ce qui lui est essentiel, faisant de sa vie une expérience unique, jour après jour. Le changement de marque en Orange, combiné au lancement d'offres convergentes, renforce aussi la position d'Orange Belgium sur le segment professionnel en se fondant sur la force internationale du portefeuille Orange.
- ✓ Après avoir dévoilé son offre Orange Internet + TV en mars 2016, Orange Belgium en a débuté à la mi-mai la commercialisation nationale et est devenu le premier opérateur doté d'un accès au réseau câblé à l'échelle nationale en Belgique. A la fin juin, Orange Belgium comptait déjà 10,5 mille clients Orange Internet + TV, disposant de 2 cartes SIM en moyenne. Même si les clients existants restaient la principale cible de cette première phase de lancement commercial, la souscription à de nouveaux abonnements convergents dépasse déjà les attentes initiales. Orange Belgium entend à présent attirer un nombre accru de clients chaque trimestre par le biais d'une communication ciblée sur les avantages de ses offres convergentes et, progressivement, à travers une commercialisation globale dans l'ensemble des canaux de distribution.
- ✓ Le développement de la base clients 'retail' d'Orange Belgium se poursuit au deuxième trimestre de 2016 et atteint 3,8 millions de clients. Ce développement est notamment dû à l'évolution positive de la base clients postpayés, qui compte 17,8 mille clients supplémentaires, principalement des utilisateurs de smartphones 4G. Outre l'accroissement de la base clients postpayés, l'ARPU postpayé a également progressé pour s'établir à 28,8 euros au deuxième trimestre de 2016, contre 27,9 euros un an auparavant, soit une augmentation de 3,4 % en un an. Ces deux indicateurs ont enregistré une progression pour le cinquième trimestre consécutif.

- ✓ Au cours du premier semestre de 2016, le groupe Orange Belgium a généré un chiffre d'affaires des services mobiles de 504,5 millions d'euros, en solide augmentation de 1,9 % par rapport à la même période un an auparavant (soit +3,2 % hors règlement européen sur l'itinérance): l'adoption rapide de l'utilisation des données en 4G et l'accroissement de la base clients et de l'ARPU postpayés ont largement contribué à ce développement positif et ont complètement compensé l'impact négatif du nouveau règlement sur l'itinérance 'Roaming IV'.
- ✓ L'EBITDA retraité a augmenté de 2,0 % en un an pour s'établir à 144,9 millions d'euros au premier semestre 2016, bénéficiant de la tendance positive du chiffre d'affaires et de l'attention soutenue portée à l'optimisation des coûts. En général, il convient de noter que la reprise de provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes de 2015, récemment jugée inconstitutionnelle, a contribué à atténuer l'impact négatif du règlement européen sur l'itinérance, du lancement commercial de l'offre câble, de l'augmentation des taxes d'exploitation et d'autres charges non-récurrentes liées au changement de nom durant le deuxième trimestre 2016.
- ✓ Le cash-flow organique du premier semestre 2016 a augmenté de 4,8 % en un an par rapport au premier semestre 2015, avec des investissements nets sur la période en diminution de 10,3 % par rapport à la même période un an auparavant. Par conséquent, l'endettement financier net à la fin du premier semestre 2016 a été réduit à 369,9 millions d'euros, contre 499,8 millions d'euros un an auparavant, soit une diminution de 26,0 % en un an. Cette évolution se traduit par un ratio d'endettement financier net/EBITDA de 1,1x à la fin juin 2016, contre un ratio de 1,9x il y a un an.
- ✓ Le groupe Orange Belgium revoit ses prévisions pour l'exercice 2016: il prévoit à présent un EBITDA retraité situé entre 285 et 305 millions d'euros, contre un EBITDA retraité initialement prévu entre 270 et 290 millions d'euros, tous deux hors coûts liés au câble. Cette révision correspond à la reprise de provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015.
- ✓ Orange Belgium et Telenet ont conclu un accord sur les modalités et conditions de l'expiration du contrat Full MVNO initialement signé en 2012, par lequel Telenet s'engage à un paiement minimum de 150,0 millions d'euros (hors TVA) sur la période de 3 ans 2016-2018. Le montant réel payé par Telenet pourrait toutefois dépasser ce montant minimum en cas d'utilisation plus élevée du réseau. Après 2018, une période d'extension optionnelle de 6 mois a été octroyée pour un paiement minimum de 15,0 millions d'euros (hors TVA).

Jean Marc Harion, Chief Executive Officer d'Orange Belgium, commente: *"Le deuxième trimestre a été l'apogée d'un semestre riche en événements, notamment avec le changement de nom et le lancement national de nos offres convergentes. Orange est désormais établi dans sa position d'opérateur convergent sous sa nouvelle marque. Ce sont deux puissants catalyseurs pour réaliser nos ambitions 2020. Tout en nous conférant plus de visibilité sur notre chiffre d'affaires MVNO pour les 3 prochaines années, l'accord avec Telenet reflète également la supériorité de notre réseau en termes de couverture, de capacité et de qualité de service. Sur le plan personnel, je voudrais enfin rendre hommage à l'équipe que j'ai eu le privilège de diriger durant mon mandat et qui a réussi avec brio la transformation de cette entreprise."*

Jan Steyaert, Président du Conseil d'administration, ajoute : *"Au nom du Conseil d'administration, je souhaite remercier Jean Marc pour sa grande contribution au redressement opéré au cours de ces quatre dernières années."*

1. Eléments marquants financiers et opérationnels

- **La marque Orange lancée avec succès sur le marché belge**

Le deuxième trimestre fut **intense au niveau commercial** avec le **lancement de la marque Orange** et de l'offre nationale **Orange Internet + TV** en Belgique, ainsi que la communication sur l'**UEFA EURO 2016**, le déploiement du **nouveau portefeuille d'itinérance**, le **lancement commercial** de la **4G+** et l'introduction de plusieurs **nouveaux produits et services uniques** sur les marchés résidentiel et professionnel.

- **La base clients postpayée d'Orange Belgium augmente de 18 mille ajouts nets**

Orange Belgium enregistre une nouvelle fois une belle croissance de sa base clients au deuxième trimestre 2016. A la fin juin 2016, la **base clients mobiles 'retail'** d'Orange Belgium en Belgique s'établit à 3.779,7 mille clients, soit une augmentation de 13,1 mille clients par rapport au trimestre précédent. **La croissance** du deuxième trimestre 2016 **était surtout notable sur le segment postpayé** (+17,8 mille) et le **segment M2M/IoT** (+19,4 mille). Le segment prépayé poursuit son déclin (-24,1 mille), en ligne avec l'évolution du marché.

- **Le leadership 4G d'Orange Belgium reste fort avec le lancement commercial de la 4G+**

La couverture à l'extérieur et à l'intérieur des bâtiments en 4G s'établit respectivement à 99 % et 90 % de la population en Belgique à la fin juin 2016. A la fin du deuxième trimestre, Orange Belgium a démarré la commercialisation de la 4G+ avec une couverture de la population proche de 50 % et l'objectif d'atteindre les 70 % d'ici la fin 2016.

- **Tous les indicateurs clés de performance 4G progressent inexorablement**

A la fin du trimestre, la pénétration des smartphones s'établit à 63 %, tandis que la **pénétration des smartphones 4G et 4G+ atteint respectivement 39 % et 5 %**. A la fin du deuxième trimestre 2016, environ 90 % de tous les téléphones mobiles vendus sont des smartphones. En juin 2016, le **trafic 4G total représente 72 % du trafic total**. De mars à juin 2016, l'utilisation totale moyenne des données/carte SIM/mois d'Orange Belgium est passée de 614 Mb à 679 Mb, tandis que **l'utilisation moyenne des données/carte SIM/mois de la population smartphone a grimpé de 1,0 GB à 1,1 GB** sur la même période. En juin, les utilisateurs ont été encore plus actifs sur leur appareil mobile dans le cadre du tournoi de l'UEFA EURO 2016 en suivant les contenus d'actualité et en visionnant les matchs de football en streaming.

- **L'ARPU postpayé d'Orange Belgium atteint son niveau le plus élevé en plus de 2 ans**

La demande de services mobiles se reflète dans le développement du chiffre d'affaires des services mobiles, surtout au vu de l'environnement tarifaire stable. **L'ARPU postpayé d'Orange Belgium atteint 28,8 euros au deuxième trimestre 2016**, contre 27,9 euros au deuxième trimestre 2015, soit une augmentation de 3,4 % sur un an, maintenant ainsi son niveau le plus élevé en plus de 2 ans, malgré l'impact négatif du règlement sur l'itinérance.

- **Le chiffre d'affaires des services du groupe Orange Belgium croît suffisamment pour compenser le règlement sur l'itinérance**

Le chiffre d'affaires total des services du groupe Orange Belgium s'élève à 267,9 et 540,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 268,9 et 537,1 millions d'euros à la même période un an auparavant. L'impact du nouveau règlement sur l'itinérance s'élève à 6,2 millions d'euros pour mai et juin 2016. Si on exclut cet impact, le chiffre d'affaires total des services du groupe Orange Belgium aurait progressé de 2,0 % au deuxième trimestre et de 1,8 % au premier semestre 2016.

- **La génération de cash-flow du groupe Orange Belgium remonte**
L'EBITDA retraité du groupe Orange Belgium s'élève à 91,1 et 144,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 72,2 et 142,1 millions d'euros un an auparavant. Les investissements nets s'élèvent à 37,8 et 62,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 42,5 et 69,3 millions d'euros au cours de la même période un an auparavant, confirmant la normalisation progressive du ratio investissements/chiffres d'affaires des services. Dans la mesure où le pic des investissements dans la 4G touche à sa fin, la **génération de cash-flow organique remonte, atteignant 48,1 et 38,8 millions d'euros** au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 22,7 et 37,0 millions d'euros un an auparavant.

2. Faits marquants

Leadership dans le mobile

- **Orange Belgium lance la technologie 4G+**

La 4G+ est disponible sans frais supplémentaires pour tous les clients d'Orange Belgium qui possèdent un plan tarifaire comprenant du volume de données mobiles. La 4G+ d'Orange Belgium couvre près de 50 % de la population belge, dont 98 % des Bruxellois. Orange Belgium a l'intention d'atteindre son objectif de 70 % de couverture d'ici la fin 2016. La technologie 4G+ permet une vitesse de téléchargement jusqu'à 225Mb/sec et une vitesse de chargement jusqu'à 50Mb/sec. La 4G+ d'Orange Belgium est le fruit d'une combinaison de canaux de fréquence de la plage 800 MHz et 1800 MHz et permet l'utilisation simultanée de plusieurs canaux pour l'échange entre smartphones et les stations de base, ce qui augmente la vitesse pour tous les utilisateurs finaux. Actuellement, 150.000 clients utilisant un appareil en 4G+ sont identifiés sur le réseau belge. Depuis le début de l'année, 1 appareil sur 5 vendu par Orange Belgium est compatible avec la 4G+.

- **'Go Europe' d'Orange Belgium supprime les frais d'itinérance européens pour ses clients postpayés**

Le règlement européen IV sur l'itinérance est entré en vigueur le 30 avril 2016 et prendra fin le 14 juin 2017. Pendant cette période de transition vers le 'Roam-like-at-Home', les opérateurs doivent permettre à leurs clients d'utiliser en Europe les unités de trafic incluses dans leur abonnement national, moyennant un léger surcoût. Orange Belgium a ajusté ses tarifs en ce sens et va même plus loin en permettant à ses abonnés des plans Animaux résidentiels d'utiliser leur forfait d'appels, de surf et de SMS national existant partout en Europe sans frais supplémentaires entre le 1^{er} juin et le 31 août 2016. L'année dernière, Orange avait comptabilisé 1,3 million de clients résidentiels en itinérance pendant la période estivale. 1,2 million de clients voyageurs ont utilisé leur volume d'itinérance en Europe, la France et l'Espagne, deux pays Orange, occupant la première place des destinations les plus populaires.

- **Orange Belgium et Cropland développent une solution de suivi des foules**

Orange Belgium et Cropland ont signé un accord avec la Ville d'Anvers pour travailler sur 10 événements cette année, dont les 10 Miles & Marathon d'Anvers et les Tall Ships Races, où ils cartographient les rassemblements de population en temps réel. Orange Belgium fournit les données anonymes et Cropland traite les résultats dans un tableau de bord. Le suivi des foules offre une pléthore de nouvelles possibilités aux villes et aux entreprises, qui peuvent ainsi améliorer les services proposés.

- **Orange Belgium participe à l'établissement d'une solution d'identification mobile belge**

Orange Belgium a décidé de collaborer avec quatre banques et deux autres opérateurs mobiles du pays à l'établissement d'un système d'identification mobile pour les utilisateurs privés et professionnels, baptisé Belgian Mobile Wallet. L'initiative 'Belgian Mobile ID' vise à doper la sécurité et la légitimité des services numériques au profit des utilisateurs mobiles, tout en améliorant leur facilité et leur confort d'utilisation. Belgian Mobile ID reposera sur un écosystème numérique ouvert qui offre une foule d'opportunités de développement et d'applications pour la vie quotidienne de la population en Belgique.

Pionnier dans la convergence innovante

- **Orange Belgium devient le premier opérateur de réseau câblé virtuel (CVNO) en Belgique avec une empreinte nationale**

Le 1^{er} mars 2016, Orange Belgium a dévoilé sa nouvelle offre convergente, Orange Internet + TV, à laquelle environ 44 % des ménages étaient éligibles au début du deuxième trimestre 2016. Lors du changement de nom en Orange Belgium, le 10 mai 2016, l'offre Orange Internet + TV est devenue disponible au niveau national. Cette dernière étape fait d'Orange Belgium le premier opérateur de réseau câblé virtuel en Belgique et le seul à avoir une empreinte nationale. Conformément à son lancement phasé et segmenté, Orange Belgium a progressivement accru son intensité commerciale eu égard à la nouvelle offre, même si la priorité était accordée à l'établissement de la nouvelle marque Orange, à l'UEFA EURO 2016 et aux nouvelles offres d'itinérance.

- **Orange Belgium ajoute du contenu premium à son bouquet TV et l'application Orange TV**

Orange Belgium et Eleven Sports Network ont conclu un accord pour proposer les chaînes Eleven et Eleven Sports en haute définition aux clients Orange Internet + TV. Eleven est une chaîne entièrement dédiée au football qui diffuse tous les matchs des meilleurs championnats européens, notamment la Série A italienne, la Ligue 1 française, la Liga espagnole et la FA Cup anglaise. Eleven Sports est une chaîne consacrée au sport international qui diffuse la NFL (football américain), la NBA (basket-ball américain), l'ATP 250 (tennis) et l'EHF Champions League (handball). En juin 2016, l'offre Internet + TV d'Orange Belgium s'est également enrichie de nouvelles chaînes (Disney XD, Xite, France 5, France O, AB3, RAI1, TVE en Flandre) et a annoncé le lancement prochain de l'application Orange TV qui permet à l'utilisateur de contrôler son décodeur à partir d'un smartphone ou d'une tablette.

Meilleure expérience client

- **Le programme 'Orange Thank You' récompense la fidélité**

Le programme de fidélité 'Have a Nice Day' est devenu 'Orange Thank You'. Ce programme récompense régulièrement la fidélité des clients postpayés et prépayés avec des surprises, des tickets de cinéma et des événements exclusifs. A l'occasion du changement de marque, 5.000 des clients Orange Belgium les plus fidèles ont été invités à assister à un concert gratuit exclusif d'Hooverphonic. L'application mise à jour MyOrange donne directement accès au programme de fidélité 'Orange Thank You'. Les clients n'ont plus besoin de login ou de mot de passe pour accéder à leurs cadeaux de fidélité sur l'application, ce qui lève un obstacle et augmente l'impact business.

- **Orange s'associe avec l'UEFA EURO 2016 et Orange Belgium invite plus de 1.000 fans**

Le groupe Orange était un partenaire officiel de l'UEFA EURO 2016. Grâce à ce partenariat, plus de 1.000 clients fidèles d'Orange Belgium se sont vu offrir des tickets via le programme de fidélité 'Orange Thank You' ainsi qu'à d'autres concours dans tous les points de vente et en ligne. Les heureux gagnants ont vécu des expériences VIP: des tickets gratuits pour plusieurs matchs en France, transport et logement inclus pendant tout le tournoi, jusqu'à la finale à Paris. Le partenariat unique d'Orange Belgium avec Kevin De Bruyne a en outre permis l'organisation d'événements exclusifs pour les clients d'Orange Belgium.

- **L'utilisation de services supplémentaires, comme MyOrange, Orange Radio, Orange Cloud et iCoyote, décolle**

L'application MyOrange est actuellement l'application la plus populaire avec un nombre croissant de clients qui consultent non seulement le tableau de bord de la consommation, mais qui activent aussi des options supplémentaires et collectent leurs cadeaux 'Orange Thank You'. Avec le changement de marque en Orange, l'application Orange Radio a été lancée, permettant d'accéder à des milliers de stations radio sur Internet et de podcasts dans le monde. Un catalogue de plus de 15.000 stations

radio et de 5.000 programmes en podcast est classé par continent, par pays et par genre: musique, business, sport, actualité. Les clients sont vraiment satisfaits de ce nouveau service et l'utilisent de plus en plus. L'application Orange Cloud a aussi été soumise au changement de marque et améliorée. Le nombre d'utilisateurs inscrits continue d'augmenter, tandis que le nombre d'utilisateurs synchronisant activement leur contenu atteint des niveaux record. L'application iCoyote offerte avec les plans tarifaires Dauphin et Panthère est actuellement la deuxième application la plus populaire, tandis que des services comme Orange Circle, Orange Insurance, operator billing pour Google Play et Windows Phone Store continuent d'attirer de plus en plus de clients.

Meilleure efficacité du secteur

- **Amélioration de la structure de coût des technologies grâce à de meilleures analyses 'make or buy'**
Ces quelques dernières années, Orange Belgium a revu son modèle de fourniture IT et réseau en concluant des partenariats avec plusieurs acteurs de référence sur le marché. Ces modèles doivent être évalués et confrontés régulièrement pour améliorer la qualité du service, tout en maintenant des coûts compétitifs. Dans cette optique, les analyses 'make or buy' réalisées ce semestre ont permis d'identifier certaines optimisations à implémenter dans l'allocation des tâches qui devraient entraîner des économies de plusieurs millions d'euros en 2016, mais aussi pour les prochaines années.
- **Orange Belgium sécurise l'ensemble du chiffre d'affaires MVNO jusqu'à 2018 inclus**
Orange Belgium et Telenet ont conclu un accord sur les modalités et conditions de l'expiration du contrat Full MVNO. Telenet s'engage à un paiement minimum de 150,0 millions d'euros (hors TVA) sur la période de 3 ans 2016-2018. Le montant réel payé par Telenet pourrait dépasser ce montant minimal en cas d'utilisation plus élevée du réseau. Après 2018, une période d'extension optionnelle de 6 mois a été conclue avec un paiement minimum de 15,0 millions d'euros (hors TVA) si elle est actée.

3. Commentaires sur la situation financière

3.1 Chiffres consolidés du groupe Orange Belgium

| Chiffres-clés consolidés du groupe Orange Belgium | S1 2016 | S1 2015 | Variation | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Total cartes SIM connectées (Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A. et MVNO) | 5 837,2 | 5 942,5 | -1,8 % | 5 837,2 | 5 942,5 | -1,8 % |
| Chiffre d'affaires consolidé (mio €) | 608,7 | 606,8 | 0,3 % | 299,4 | 304,4 | -1,6 % |
| Chiffre d'affaires des services (mio €) | 540,3 | 537,1 | 0,6 % | 267,9 | 268,9 | -0,4 % |
| Ventes d'équipements mobiles (mio €) | 55,6 | 62,6 | -11,2 % | 24,5 | 30,3 | -19,3 % |
| EBITDA retraité (mio €) | 144,9 | 142,1 | 2,0 % | 91,1 | 72,2 | 26,1 % |
| Marge d'EBITDA retraité en % du chiffre d'affaires total des services | 26,8 % | 26,5 % | | 34,0 % | 26,9 % | |
| EBITDA (mio €) | 145,5 | 140,4 | 3,6 % | 91,7 | 71,5 | 28,2 % |
| Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires total des services | 26,9 % | 26,1 % | | 34,2 % | 26,6 % | |
| Bénéfice net consolidé (mio €) | 25,7 | 25,1 | 2,3 % | 24,2 | 13,3 | 82,6 % |
| Bénéfice net par action ordinaire (€) | 0,43 | 0,42 | 2,3 % | 0,40 | 0,22 | 82,6 % |
| Investissements nets (mio €) | 62,1 | 69,3 | -10,3 % | 37,8 | 42,5 | -11,1 % |
| Investissements nets / Chiffre d'affaires des services | 11,5 % | 12,9 % | | 14,1 % | 15,8 % | |
| Cash-flow opérationnel (mio €) | 83,3 | 71,1 | 17,2 % | 53,9 | 29,0 | 85,8 % |
| Cash-flow organique (mio €) | 38,8 | 37,0 | 4,8 % | 48,1 | 22,7 | 112,3 % |
| Endettement financier net (mio €) | 369,9 | 499,8 | -26,0 % | 369,9 | 499,8 | -26,0 % |

3.2 Etat du résultat global consolidé

Revenus

Le chiffre d'affaires total consolidé du groupe Orange Belgium s'élève respectivement à 299,4 et 608,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 304,4 et 606,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2015, soit une variation de -1,6 % et +0,3 % en un an. Alors qu'aucun impact réglementaire n'a pesé sur les quatre premiers mois de l'année, la situation a changé à partir du 30 avril 2016 lorsque débuta la période réglementaire de transition du règlement européen IV sur l'itinérance vers le 'Roam-like-at Home'. L'impact s'élève à 6,2 millions d'euros en mai et juin 2016. Hors impact réglementaire, le chiffre d'affaires total consolidé aurait progressé de 0,4 % au deuxième trimestre 2016 et de 1,3 % au premier semestre 2016.

Le chiffre d'affaires total des services du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 267,9 et 540,3 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 268,9 et 537,1 millions d'euros pour les mêmes périodes un an auparavant, soit une évolution annuelle de -0,4 % et +0,6 % respectivement. Le règlement sur l'itinérance a particulièrement pesé sur l'évolution annuelle au deuxième trimestre 2016. Hors impact réglementaire de 6,2 millions d'euros, le chiffre d'affaires total des services aurait progressé de 2,0 % en un an au deuxième trimestre 2016, une accélération par rapport à la croissance annuelle de 1,6 % enregistrée au premier trimestre 2016. Cette progression est une nouvelle fois liée à la solide croissance des activités mobiles, qui compense intégralement le déclin du chiffre d'affaires des services fixes existants.

Le chiffre d'affaires consolidé provenant des ventes d'équipements mobiles s'élève respectivement à 24,5 et 55,6 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 30,3 et 62,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une baisse respective de 19,3 % et 11,2 % en un an. La diminution de cette source de revenus à faible marge s'explique en

grande partie par la baisse des ventes de téléphones mobiles de base et par la hausse du nombre de clients optant pour une offre conjointe.

Résultat des activités d'exploitation avant amortissements et autres charges d'exploitation

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2016, l'EBITDA retraité du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 91,1 et 144,9 millions d'euros, contre 72,2 et 142,1 millions d'euros au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2015, soit une augmentation respective de 26,1 % et 2,0 %. La marge d'EBITDA retraité représente respectivement 34,0 % et 26,8 % du chiffre d'affaires des services au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 26,9 % et 26,5 % au cours des mêmes périodes un an auparavant.

Le règlement européen sur l'itinérance a pesé sur l'EBITDA retraité à hauteur de 6,2 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. Hors impact de la réglementation sur l'itinérance, l'EBITDA retraité du deuxième trimestre 2016 aurait augmenté de 37,9 % par rapport au deuxième trimestre 2015, tandis que l'EBITDA retraité du premier semestre 2016 aurait augmenté de 6,6 % en un an.

Les coûts directs ont diminué de 1,6 % au premier semestre 2016 par rapport à la même période un an auparavant. Conformément à la tendance observée au cours des trimestres précédents, cette diminution intervient dans le contexte d'une progression de la base clients, démontrant ainsi les gains d'efficacité réalisés en termes d'acquisition et de rétention de clients. Ces gains d'efficacité ont d'ailleurs compensé la hausse des coûts de contenus liés au lancement de l'offre Orange Internet + TV au cours du premier semestre 2016.

Les charges de personnel ont légèrement augmenté de 1,4 % en un an, passant de 67,3 millions d'euros au premier semestre 2015 à 68,2 millions d'euros un an plus tard. Cette hausse est restée limitée en dépit de l'évolution du nombre moyen de collaborateurs qui est passé de 1.655 fin juin 2015 à 1.689 fin juin 2016, soit une progression de 2,1 % en un an. Cette augmentation découle de la décision de la direction de redéployer une partie des collaborateurs vers des activités de croissance et centrées sur le client, en ce compris l'internalisation de 85 agents commerciaux pour les 'shop-in-shops' dans les hypermarchés Carrefour, l'ajout de 70 employés dans les points de vente d'Orange Belgium suite à l'acquisition de Walcom et l'engagement progressif de personnel dans le cadre de l'opportunité liée au câble.

Les coûts indirects ont augmenté de 1,7 % en un an pour atteindre 137,3 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 134,9 millions d'euros au premier semestre 2015. Les coûts indirects ont été largement impactés par la reprise de la provision liée à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015, atténuant l'impact de la hausse des provisions liées à la taxe wallonne sur les pylônes au premier semestre 2016 comparé à la même période un an auparavant, et des coûts non récurrents liés au changement de nom et au lancement commercial à l'échelle nationale de l'offre Orange Internet + TV.

En 2015, Orange Belgium, ainsi que les autres opérateurs belges, a introduit un recours auprès de la Cour constitutionnelle en faveur de l'annulation des articles du Décret wallon relatifs à la taxe sur les pylônes. La Cour constitutionnelle est une cour de haute instance principalement compétente en droit constitutionnel. Sa principale autorité est d'apprécier si les lois qui sont contestées sont inconstitutionnelles, c'est-à-dire si elles s'opposent aux droits et libertés établis selon la Constitution. En mai 2016, la Cour constitutionnelle a estimé que le décret régional lié à la taxe sur les pylônes pour l'exercice 2015 était inconstitutionnel et devrait dès lors être annulé sans maintien de ses effets existants, rendant ainsi impossible l'enrôlement de taxes wallonnes pour 2015 par l'administration fiscale wallonne. Sur base de cette analyse, le groupe Orange Belgium a décidé de procéder à la reprise de la provision de 15,8 millions d'euros enregistrée en 2015 dans le cadre de la taxe sur les pylônes pour l'exercice 2015. La provision liée à la taxe sur les pylônes pour l'exercice

2014 demeure à ce jour inchangée dans l'attente du résultat de la procédure légale; de même la provision pour l'exercice 2016 reste elle aussi inchangée et anticipe un éventuel nouveau décret régional relatif à la taxe sur les pylônes pour l'exercice 2016.

Les coûts opérationnels totaux s'élèvent à 463,8 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 464,7 millions d'euros au premier semestre 2015. Ce résultat a été obtenu malgré les 5,9 millions d'euros de coûts opérationnels liés à la nouvelle offre Internet + TV d'Orange Belgium enregistrés au premier semestre 2016, contre 2,2 millions d'euros au premier semestre 2015.

| EBITDA retraité (mio €) | S1 2016 | S1 2015 | Variation | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|--------------------------------------|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| EBITDA retraité | 144,9 | 142,1 | 2,0 % | 91,1 | 72,2 | 26,1 % |
| Retraitements | +0,5 | -1,7 | Na | +0,6 | -0,7 | Na |
| dont autres coûts de restructuration | +0,5 | -1,7 | Na | +0,6 | -0,7 | Na |
| dont autre résultat d'exploitation | 0,0 | 0,0 | Na | 0,0 | 0,0 | Na |
| EBITDA | 145,5 | 140,4 | 3,6 % | 91,7 | 71,5 | 28,2 % |

L'EBITDA du groupe Orange Belgium du deuxième trimestre et du premier semestre 2016 s'élève respectivement à 91,7 et 145,5 millions d'euros, contre 71,5 et 140,4 millions d'euros un an auparavant, soit une progression annuelle de 28,2 % et 3,6 %. La marge d'EBITDA au deuxième trimestre 2016 représente 34,2 % du chiffre d'affaires des services, contre 26,6 % un an auparavant, ou 26,9 % au premier semestre 2016, contre 26,1 % un an auparavant.

Amortissements et autres charges d'exploitation

Les amortissements et autres charges d'exploitation du groupe Orange Belgium s'élèvent respectivement à 49,2 et 98,0 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 50,4 et 99,4 millions d'euros au cours de la même période en 2015, soit une baisse respective de 2,4 % et 1,4 %.

EBIT

L'EBIT consolidé du groupe Orange Belgium s'établit respectivement à 42,6 et 47,4 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 21,2 et 40,9 millions d'euros enregistrés un an auparavant. Cette progression s'explique par les éléments décrits dans le paragraphe relatif à l'EBITDA retraité, et par la légère diminution des amortissements et autres charges d'exploitation par rapport à l'année précédente. La marge d'EBIT au deuxième trimestre et au premier semestre 2016 représente respectivement 15,9 % et 8,8 % du chiffre d'affaires des services, soit une solide progression par rapport aux mêmes périodes un an auparavant.

Résultat financier

L'évolution du résultat financier du groupe Orange Belgium a été principalement influencée par la baisse continue de son endettement. Ainsi, le résultat financier du premier semestre 2016 s'élève à 3,3 millions d'euros, contre 3,6 millions d'euros au premier semestre 2015, soit une diminution constante de 7,8 % en un an.

Impôts

La charge d'impôt du groupe Orange Belgium enregistre une progression annuelle de 6,2 millions d'euros pour s'établir à 18,4 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 12,2 millions d'euros au premier semestre 2015. Le taux d'impôt effectif ressort à 41,7 % au premier semestre 2016, ce qui représente une hausse par rapport au taux d'impôt effectif de 32,8 % au premier semestre 2015. L'augmentation de la charge d'impôt est partiellement due à la hausse du résultat avant impôts, mais également à la hausse des dépenses non déductibles fiscalement.

Bénéfice net

Le groupe Orange Belgium enregistre un bénéfice net consolidé de 24,2 et 25,7 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 13,3 et 25,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2015, soit une progression de 82,6 % et 2,3 % en un an. Le bénéfice net par action s'élève respectivement à 0,40 et 0,43 euro au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 0,22 et 0,42 euro au deuxième trimestre et au premier semestre 2015, ce qui représente une hausse de 82,6 % et 2,3 % en un an.

3.3 Etat consolidé de la situation financière

L'état consolidé de la situation financière s'élève à 1.483,8 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 1.517,4 millions d'euros fin décembre 2015.

Les actifs non-courants s'élèvent à 1.254,6 millions d'euros fin juin 2016, contre 1.280,5 millions d'euros fin 2015. Le cycle d'investissements dans la 4G ralentit, et ainsi la valeur comptable se stabilise du fait des frais d'amortissements de 98,0 millions d'euros, qui n'ont pas encore diminué. Les actifs courants sont passés de 236,9 millions d'euros fin 2015 à 229,3 millions d'euros fin juin 2016, suite principalement à la baisse des stocks et des créances.

Le total des capitaux propres du groupe Orange Belgium, en progression de 23,7 millions d'euros, s'élève à 480,8 millions d'euros à la fin du premier semestre 2016, contre 457,1 millions d'euros fin 2015. Les dettes non-courantes sont passées de 484,1 millions d'euros fin 2015 à 456,8 millions d'euros fin juin 2016. Les dettes courantes sont passées de 576,2 millions d'euros fin 2015 à 544,2 millions d'euros à la fin du premier semestre 2016.

L'endettement financier net s'élève à 369,9 millions d'euros à la fin du premier semestre 2016, soit une diminution de 26,0 % en un an par rapport aux 499,8 millions d'euros enregistrés fin décembre 2015. Cela se traduit par un ratio endettement financier net/EBITDA de 1,1x fin juin 2016, contre 1,9x fin juin 2015.

3.4 Flux de trésorerie consolidé

Au premier semestre 2016, le cash-flow opérationnel du groupe Orange Belgium s'améliore et s'élève à 83,3 millions d'euros, contre 71,1 millions d'euros au premier semestre 2015, soit une progression de 17,2 %. Le cash-flow organique s'élève à 38,8 millions d'euros au premier semestre 2016, soit une progression de 1,8 million d'euros par rapport aux 37,0 millions d'euros générés au premier semestre 2015. L'augmentation du cash-flow organique est principalement imputable à :

- Une légère hausse de 0,6 million d'euros du résultat net de l'ensemble consolidé (+) malgré la hausse des coûts indirects liés au changement de nom et au lancement du câble,
- Une baisse du résultat opérationnel ajusté de 12,9 millions d'euros (-), principalement liée à la reprise de provision relative à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015 et à la hausse de l'impôt sur les sociétés au premier semestre 2016,
- Une baisse de 37,6 millions d'euros des besoins en fonds de roulement (+), principalement liée à une diminution des stocks et des créances clients,
- Une hausse de 13,0 millions d'euros des autres décaissements nets (-),
- Une hausse de 10,8 millions d'euros des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (-).

Au cours du premier semestre 2016, le groupe Orange Belgium a investi 62,1 millions d'euros, soit 11,5 % du chiffre d'affaires total des services, contre 69,3 millions d'euros un an auparavant. Au deuxième trimestre 2016, les investissements s'élèvent à 37,8 millions d'euros, soit 14,1 % du chiffre d'affaires total des services, ce qui représente une diminution de 11,1 % en un an.

Le réseau mobile du groupe Orange Belgium s'est encore amélioré au cours du premier semestre 2016, grâce à l'ajout de sites mobiles, à l'augmentation de la capacité afin de soutenir la croissance des données mobiles, et au déploiement continu de la technologie 4G et plus récemment 4G+. Le groupe Orange Belgium peut ainsi offrir à ses clients une couverture étendue, tant à l'intérieur des bâtiments qu'à l'extérieur, une connexion fiable, une transmission de données à haute vitesse et une grande capacité en termes de données. Outre son réseau mobile, le groupe Orange Belgium a investi dans ses points de vente en les renouvelant et en les rendant entièrement numériques. Le changement de marque de Mobistar en Orange s'est déroulé en un temps record et il a fallu moins d'un mois pour que tous les points de vente arborent la nouvelle marque. Les clients souhaitent davantage qu'un simple magasin supplémentaire proposant des produits télécom: ils veulent une expérience qui exprime la valeur de la marque et l'opportunité de s'adresser à des experts capables de les aider à tirer le meilleur parti de leurs terminaux mobiles.

3.5 Activités du groupe Orange Belgium par segments

De manière plus détaillée, les activités du groupe Orange Belgium se déclinent au travers de ses segments de la façon suivante:

3.5.1. Activités en Belgique

| Chiffres-clés financiers d'Orange Belgium S.A. | S1 2016 | S1 2015 | Variation | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires des services (mio €) | 517,4 | 514,0 | +0,7 % | 256,2 | 257,0 | -0,3 % |
| dont services mobiles | 483,6 | 473,8 | +2,1 % | 239,5 | 237,0 | +1,1 % |
| dont services fixes | 33,8 | 40,2 | -15,8 % | 16,7 | 20,1 | -16,7 % |
| Chiffre d'affaires total (mio €) | 584,2 | 582,5 | +0,3 % | 286,0 | 292,1 | -2,1 % |

| Chiffres-clés opérationnels d'Orange Belgium S.A. | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| ARPU (€/mois/client actif) | 24,2 | 23,6 | 2,3% |
| Clients mobiles 'retail' (hors MVNO) | 3 779,7 | 3 818,4 | -1,0% |
| Clients mobiles (hors M2M) | 3 023,4 | 3 032,8 | -0,3% |
| dont postpayés | 2 234,8 | 2 172,6 | 2,9% |
| dont prépayés | 788,6 | 860,1 | -8,3% |
| Cartes SIM M2M | 756,4 | 785,7 | -3,7% |
| Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.) | 1 907,3 | 1 990,4 | -4,2% |
| Clients haut débit fixe et télévision | 28,0 | 28,3 | -0,8% |
| dont câble | 10,5 | 0,6 | Na |
| Lignes téléphoniques fixes | 164,7 | 198,1 | -16,9% |

Activités mobiles

Analyse du marché

Le marché mobile belge est toujours soutenu par l'amélioration des fondamentaux au premier semestre 2016. Le marché montre une forte demande en termes de services de données mobiles, et les services voix et SMS demeurent plutôt robustes. Comme d'autres pays, la Belgique connaît une accélération vers la numérisation, se traduisant par une plus forte adoption d'applications mobiles de la part des clients, des entreprises et des gouvernements. Au cours du premier semestre 2016, le marché mobile belge a connu une période de transition avec le changement de nom de Mobistar en Orange Belgium et le rachat de BASE Company par Telenet. En matière d'environnement tarifaire, il est vrai que les prix mobiles belges restent relativement bon marché par rapport à la plupart des pays limitrophes, malgré leur stabilité depuis plusieurs trimestres.

La loi et le décret relatifs à l'identification obligatoire des utilisateurs prépayés sont en voie de finalisation. Un texte final est attendu après l'été, suivi par un processus d'approbation officiel. Entretemps, le marché des cartes prépayées poursuit son déclin.

Analyse opérationnelle

Le deuxième trimestre a été intense pour les clients résidentiels d'Orange Belgium en termes de messages commerciaux: outre le lancement de la marque Orange et la disponibilité à l'échelle nationale de l'offre Orange Internet + TV, la communication a également porté sur l'UEFA EURO 2016, le lancement des nouvelles offres d'itinérance, le lancement commercial de la 4G+ et l'introduction de plusieurs nouveaux produits et services uniques sur le marché résidentiel.

Le changement de nom ouvre une nouvelle ère pour les clients B2B d'Orange Belgium. Fort de ses 20 ans d'expérience sur le marché professionnel belge, Orange Belgium était déjà bien placé pour offrir des services mobiles et fixes adaptés aux PME, aux gouvernements, aux grandes entreprises et aux multinationales. Au cours des 12 à 18 derniers mois, Orange Belgium a développé une offre complète composée de services de télécommunication et de nouvelles solutions professionnelles numériques, modulaires et facilement intégrés. Le changement de marque en Orange permet de s'appuyer sur un groupe international solide, comptant 263 millions de clients dans 29 pays. Les clients bénéficient ainsi du pouvoir d'achat et de la capacité d'innovation d'un acteur global de télécommunications.

Sous l'effet d'un agenda commercial intense et d'une position renforcée par l'adoption de la nouvelle marque, Orange Belgium a enregistré une belle progression de sa clientèle au cours du deuxième trimestre 2016. Fin juin 2016, la base clients mobiles 'retail' d'Orange Belgium (hors MVNO) totalise 3.779,7 mille clients, soit une progression de 13,1 mille clients par rapport au trimestre précédent.

La progression enregistrée au deuxième trimestre 2016 s'explique principalement par l'évolution du segment postpayé qui enregistre 17,8 mille clients supplémentaires par rapport au trimestre précédent. Ce résultat encourageant est dû à une évolution constante en termes d'ajouts bruts de clients, et à une baisse soutenue du taux de résiliation. Pour le cinquième trimestre consécutif, Orange Belgium enregistre un résultat positif en termes d'ajouts nets de clients postpayés.

Dans le segment résidentiel, une part croissante de la base clients postpayés opte pour une offre incluant les données, c'est-à-dire un plan tarifaire Dauphin ou Panthère. Cela va bien évidemment de pair avec l'utilisation des smartphones, en particulier au sein de la base clients postpayés.

La base clients prépayés totalise 788,6 mille clients à la fin du premier semestre 2016, un recul de 24,1 mille clients par rapport au trimestre précédent. Plusieurs raisons peuvent expliquer ce déclin: 1/ la réduction de la durée contractuelle des abonnements, qui est passée de 24 à 1 mois, offre davantage de flexibilité aux offres postpayées; 2/ les disparités de coûts entre les plans tarifaires prépayés et postpayés de base se sont atténuées, alors qu'il y a quelques années les offres prépayées étaient davantage considérées comme des offres de base; et 3/ contrairement au segment postpayé, l'utilisation des smartphones, et en particulier des smartphones 4G, dans le segment prépayé est plus faible. Les offres conjointes sont uniquement disponibles lorsqu'on souscrit à un abonnement, et dès lors le renouvellement des terminaux prend plus de temps dans le segment prépayé. Le gouvernement belge a récemment approuvé la mesure législative imposant l'enregistrement des données personnelles pour toutes les cartes mobiles prépayées, ce qui accentuera encore l'évolution négative du segment prépayé.

Depuis mars 2016, les clients prépayés qui ont opté pour un plan tarifaire Dauphin bénéficient d'une hausse de leur volume de données lorsqu'ils effectuent une recharge d'un montant minimum de 15 euros. Orange Belgium met à disposition des clients prépayés un système de recharge numérique pour recharger leur compte. Orange Belgium propose plusieurs méthodes à ses clients: billets électroniques, internet, cartes à gratter,... Afin d'offrir plus de flexibilité, Orange Belgium a récemment lancé une nouvelle version de son application pour smartphone 'MyOrange', permettant aux clients prépayés de recharger plus facilement leur carte. Outre l'application MyOrange, les clients doivent installer l'application de leur banque, ou l'application Bancontact, pour pouvoir recharger leur carte prépayée. Les clients gardent ainsi le contrôle de leur budget, tout en bénéficiant de l'autonomie d'une carte postpayée où qu'ils se trouvent.

Le segment M2M/IoT poursuit son évolution. Orange Belgium a toujours été à la pointe des activités M2M/IoT en Belgique. Même si ce segment est un marché B2B au sens où les produits et les services sont vendus à des entreprises, la demande sous-jacente est en effet largement inspirée par le marché des consommateurs. Au fil des ans, Orange Belgium a développé une grande connaissance de chacune des étapes du processus de ce segment et est ainsi le mieux placé pour

saisir les opportunités de croissance dans ce marché. Il en est pour preuve le nombre accru de contrats signés et de cartes SIM connectées. A la fin du premier semestre 2016, 756,4 mille cartes SIM actives sont hébergées sur le réseau, soit une belle progression de 19,4 mille cartes par rapport au trimestre précédent.

Fin juin 2016, la base clients 'wholesale' MVNO totalise 1.907,3 mille clients. La base clients totale d'Orange Belgium, comprenant la base clients MVNO, ressort à 5.687,0 mille clients à la fin du premier semestre 2016.

Analyse financière

La stratégie tarifaire d'Orange Belgium progresse. Les investissements consentis dans son réseau et son service à la clientèle, la valeur générale de ses offres (portefeuille segmenté, Facebook & Twitter Unlimited, iCoyote, les applications Orange, Orange Thank You) ainsi que son large éventail de terminaux encouragent les clients à opter pour un smartphone 4G, et plus récemment pour un smartphone 4G+. Ceci se traduit par une hausse de la consommation des données mobiles, dans un premier temps via des recharges de 200MB, 500MB ou 1GB, entraînant une hausse annuelle de près de 50 % des recharges au premier semestre 2016. Lorsque les clients ont effectué des recharges plusieurs mois consécutifs, le service 'Personal Check-Up' d'Orange Belgium leur propose un plan tarifaire plus adapté.

L'ARPU mixte d'Orange Belgium s'élève à 24,2 euros au deuxième trimestre 2016, contre 23,6 euros un an auparavant et 24,0 euros au trimestre précédent, soit une hausse respective de 2,3 % et 0,7 %. La répartition clients postpayés/prépayés s'est encore améliorée, passant de 72 % / 28 % à la fin du premier semestre 2015 à 74 % / 26 % un an plus tard.

Au vu de l'effet négatif de la réglementation sur l'itinérance, l'ARPU postpayé s'est particulièrement bien maintenu au cours du deuxième trimestre 2016. Un des principaux facteurs expliquant l'évolution positive de l'ARPU postpayé est étroitement lié à la monétisation des données mobiles, grâce au fait que la demande des clients ne cesse de croître. Au deuxième trimestre 2016, l'ARPU postpayé s'élève à 28,8 euros, contre 27,9 euros au deuxième trimestre 2015 et 28,7 euros au trimestre précédent. Au deuxième trimestre 2016, l'ARPU postpayé a été pénalisé par une baisse des revenus provenant des clients d'Orange Belgium qui appellent ou envoient des sms depuis l'étranger, suite à la baisse des tarifs d'itinérance, et la hausse des revenus provenant des données et de l'itinérance visiteurs n'a pas compensé cette baisse.

L'ARPU prépayé poursuit son déclin au deuxième trimestre 2016, même si sur base annuelle ce déclin se ralentit. L'ARPU prépayé s'élève à 11,9 euros, contre 13,3 euros un an auparavant et 12,0 euros au premier trimestre 2016, ce qui représente une baisse respective de 10,4 % et 0,7 %. Cette baisse résulte de l'activité promotionnelle et de la migration de clients prépayés à l'ARPU élevé vers des plans tarifaires postpayés. En adoptant une nouvelle approche directe de rechargement, l'ARPU prépayé devrait commencer à profiter d'une fréquence accrue des recharges et d'une meilleure expérience client, grâce à la possibilité de recharger sa carte à tout moment et en tout lieu, via son smartphone ou sur internet.

Soutenu par la hausse de la base clients et de l'ARPU postpayés, le chiffre d'affaires des services mobiles d'Orange Belgium s'élève à 239,5 millions d'euros au deuxième trimestre 2016 et à 483,6 millions d'euros au premier semestre 2016, contre respectivement 237,0 et 473,8 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, soit une augmentation respective de 1,1 % et 2,1 % en un an. Hors impact réglementaire sur l'itinérance de 5,3 millions d'euros, le chiffre d'affaires des services mobiles d'Orange Belgium aurait progressé de 3,4 et 3,2 % au deuxième trimestre et au premier semestre 2016. Le chiffre d'affaires provenant des MVNO, qui fait partie intégrante du chiffre d'affaires des services mobiles, s'élève respectivement à 13,5 et 34,9 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 16,9 et 37,8 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2015.

Activités fixes et convergentes

Analyse du marché

Le régulateur belge des télécommunications, l'IBPT, et les régulateurs de l'audiovisuel (CSA, Medienrat et VRM) ont procédé au réexamen des marchés de la large bande et de la radiodiffusion, conformément au plan de travail communiqué plus tôt cette année. Cette analyse vise à réévaluer la situation concurrentielle des marchés de la large bande d'une part et de la radiodiffusion d'autre part. L'analyse de marché se déroule conformément au cadre européen applicable et a pour but de déterminer la forme de réglementation ex ante qui est la plus appropriée aux marchés analysés. La précédente analyse de marché date de 2011 et a servi de base à la réglementation actuelle relative à l'accès aux réseaux câblés. A cet égard, la révision actuelle devrait d'abord reconfirmer la position dominante des câblo-opérateurs, et dans un deuxième temps mener à une réglementation de gros de l'accès des réseaux câblés fondée sur les coûts.

Le régulateur belge des télécommunications, l'IBPT, poursuit l'élaboration de lignes directrices relatives à l'application des tests de 'compression des marges', également appelés tests de 'ciseaux tarifaires'. Les tests de ciseaux tarifaires devraient permettre de détecter si les opérateurs alternatifs ont été victimes de pratiques de ciseaux tarifaires pour des services de détail fournis au marché résidentiel ainsi qu'aux petites, moyennes et grandes entreprises. Des ciseaux tarifaires peuvent avoir lieu lorsqu'un opérateur verticalement intégré fixe une marge entre le prix de ses services de gros et le prix de ses services de détail, qui est trop faible pour couvrir les coûts spécifiques au marché de détail.

L'IBPT a notifié à la Commission européenne son projet de décision relatif au marché des tarifs de terminaison d'appels vocaux fixes sur des réseaux individuels. Cette décision prévoit une baisse substantielle de certains tarifs de terminaison d'appels vocaux fixes. L'entrée en vigueur de cette décision est attendue avant la fin de l'année.

Le Conseil des Ministres a approuvé l'arrêté royal 'Easy Switch'. Cet arrêté vise à faciliter le changement d'opérateur fixe, principalement dans le cadre de services groupés, en assurant la continuité du service lorsque le client change d'opérateur. Il repose ainsi sur un processus où le nouvel opérateur prend en charge l'ensemble de la gestion administrative. La publication finale de l'arrêté, qui sera d'application en 2017, est attendue après l'été.

Analyse opérationnelle

Après avoir dévoilé son offre Orange Internet + TV en mars 2016, Orange Belgium en a démarré la commercialisation à l'échelle nationale à la mi-mai pour ses clients résidentiels et pour les très petites entreprises. Orange Belgium est ainsi devenu le premier opérateur de réseau câblé virtuel. L'offre Orange Internet + TV a constamment évolué tant au niveau des opérations qu'en création de valeur, grâce à l'amélioration continue des produits, de la tarification, de la reconnaissance de la marque, du marketing et des ventes, des canaux de distribution et du service. Au cours du deuxième trimestre 2016, Orange Belgium a mis en place plusieurs plans d'action au sein de son réseau de distribution, de son service client et des canaux numériques, afin de répondre à tous les besoins des clients au travers d'un seul et unique point de service et d'offres qui confortent la position d'Orange Belgium en tant qu'opérateur convergent.

A la fin juin 2016, Orange Belgium comptait déjà 10,5 mille clients Orange Internet + TV, disposant de 2 cartes SIM en moyenne. Même si les clients existants restaient la principale cible de cette première phase de lancement commercial, la souscription à de nouveaux abonnements convergents dépasse déjà les attentes initiales. Orange Belgium entend à présent attirer un nombre accru de clients chaque trimestre par le biais d'une communication ciblée sur les avantages de ses offres convergentes et, progressivement, à travers une commercialisation globale dans l'ensemble des canaux de distribution.

Dans le segment des entreprises, Orange Belgium détient également un des réseaux fixes les plus puissants et les plus performants en Belgique, avec des vitesses allant jusqu'à 10GBps et un système de redondance intégrée. Il offre une large gamme de possibilités d'accès telles que le VDSL, l'Ethernet, la fibre optique et même la 4G. Son réseau fixe est facilement accessible à Anvers, Bruxelles, Gand et dans d'autres grandes villes, ainsi que dans des zones économiques telles que le quartier européen à Bruxelles, l'aéroport de Charleroi – Brussels South, le Haasrode Business Park à Leuven ou la zone industrielle des Hauts-Sarts à Liège. Grâce à la collaboration avec Orange Business Services, Orange Belgium peut offrir à ses clients des services sécurisés et fiables dans plus de 180 pays et plus de 900 villes.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires des services fixes d'Orange Belgium s'élève à 16,7 millions d'euros au deuxième trimestre 2016 et à 33,8 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 20,1 et 40,2 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant. Ce déclin annuel s'explique par la baisse du chiffre d'affaires des activités DSL et wholesale existantes, qui n'est pas encore compensée par la croissance attendue des nouveaux services Orange Internet + TV.

3.5.2. Activités au Luxembourg (Orange Communications Luxembourg S.A.)

| Chiffres-clés financiers d'Orange Communications Luxembourg S.A. | S1 2016 | S1 2015 | Variation | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|--|---------|---------|-----------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires des services (mio €) | 24,1 | 24,1 | -0,1 % | 12,2 | 12,4 | -1,4 % |
| dont services mobiles | 22,1 | 22,4 | -1,5 % | 11,2 | 11,6 | -3,3 % |
| dont services fixes | 2,0 | 1,7 | 17,8 % | 1,1 | 0,9 | 23,1 % |
| Chiffre d'affaires total (mio €) | 30,6 | 30,6 | -0,1 % | 14,6 | 15,9 | -7,9 % |

| Chiffres-clés opérationnels d'Orange Communications Luxembourg S.A. | T2 2016 | T2 2015 | Variation |
|---|---------|---------|-----------|
| ARPU (€/mois/client actif) | 36,4 | 38,3 | -5,0 % |
| Clients mobiles 'retail' (hors MVNO) | 148,1 | 131,6 | 12,5 % |
| Clients mobiles (hors M2M) | 102,7 | 97,7 | 5,2 % |
| dont postpayés | 95,2 | 85,7 | 11,1% |
| dont prépayés | 7,5 | 12,0 | -37,0% |
| Cartes SIM M2M | 45,4 | 34,0 | 33,6 % |
| Total clients MVNO (téléphonie mobile, full MVNO incl.) | 2,1 | 2,0 | 0,9 % |

Analyse du marché

Sur le marché luxembourgeois des télécommunications, l'accent demeure sur la convergence et l'ensemble des opérateurs lancent des offres promotionnelles agressives sur les services de télévision.

Analyse opérationnelle

Les efforts d'Orange Luxembourg pour déployer un réseau 4G/4G+ de qualité, proposer une offre avantageuse internet et TV via le câble ou via internet, et mettre l'accent sur l'expérience client, ont été reconnus par les clients. La couverture 4G et 4G+ s'établit respectivement à 99 % et 68 %. A la fin du premier semestre 2016, Orange Luxembourg totalise 148,1 milliers de cartes SIM connectées à son réseau, contre 142,4 mille cartes à la fin du premier trimestre 2016. La base clients postpayés, en progression de 1,1 mille clients supplémentaires au deuxième trimestre 2016, s'établit à 95,2 mille clients. La progression de la base clients postpayés découle d'une forte hausse des ajouts bruts de clients, suite au nouveau positionnement convergent d'Orange Luxembourg et à une offre pertinente de produits répondant parfaitement aux besoins des clients: 1/ 'Early upgrade' permettant à ses clients de renouveler leur mobile avant la fin de la période d'engagement; 'Airbox V2', un produit améliorant l'expérience client en termes d'offres internet mobiles et 3/ le programme 'Orange sponsors you' dans le cadre de l'UEFA EURO 2016. Tout comme au premier trimestre 2016, la base clients prépayés poursuit sa migration vers les offres postpayées. En outre, dans le cadre de la prévention du terrorisme, les cartes prépayées anonymes sont progressivement supprimées depuis début décembre 2015.

Analyse financière

Orange Luxembourg enregistre un chiffre d'affaires total s'élevant à 14,6 millions d'euros au deuxième trimestre 2016 et à 30,6 millions d'euros au premier semestre 2016, contre 15,9 et 30,6 millions d'euros au cours des mêmes périodes un an auparavant, ce qui représente une baisse respective de 7,9 % et 0,1 %. Hors impact du règlement sur l'itinérance depuis mai 2016, la baisse du chiffre d'affaires total au deuxième trimestre 2016 se serait limitée à 2,4 % en un an, tandis que le chiffre d'affaires total aurait progressé de 2,9 % au premier semestre 2016. Le chiffre d'affaires total des services s'élève respectivement à 12,2 et 24,1 millions d'euros au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, contre 12,4 et 24,1 millions d'euros un an auparavant, soit une baisse respective de 1,4 % et 0,1 %. Hors impact du règlement sur l'itinérance de 0,9 million d'euros, le chiffre d'affaires total des services aurait progressé de 6,2 % et 3,7 % en un an au deuxième trimestre et au premier semestre 2016, suite à la progression de la base clients postpayés et

M2M/IoT. Orange Luxembourg enregistre une forte hausse de son chiffre d'affaires des services fixes, bien que la contribution des activités fixes reste relativement faible.

4. Instruments financiers, objectifs et politique de gestion des risques financiers

Aucun changement n'est survenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel de 2015 (p.14).

5. Faits marquants survenus après la fin du premier semestre 2016

Aucun autre fait marquant n'est survenu après la fin du premier semestre 2016.

6. Tendances

Le groupe Orange Belgium revoit ses prévisions pour l'exercice 2016: il prévoit à présent un EBITDA retraité situé entre 285 et 305 millions d'euros, contre un EBITDA retraité initialement prévu entre 270 et 290 millions d'euros, tous deux hors coûts liés au câble. Cette révision correspond à la reprise de provision de 15,8 millions d'euros liée à la taxe wallonne sur les pylônes pour l'exercice 2015.

Le groupe Orange Belgium estime toujours que le nouveau cadre relatif à l'itinérance aura un impact brut maximal de 28,5 millions d'euros tant sur le chiffre d'affaires des services que sur l'EBITDA du groupe en 2016, soit 24,5 millions d'euros pour la Belgique et 4,0 millions d'euros pour le Luxembourg. Comme indiqué précédemment, cet impact brut devrait être partiellement compensé par l'élasticité des prix de la demande des services d'itinérance, car une baisse des tarifs d'itinérance devrait entraîner une hausse des volumes. Toutefois, cette élasticité ne devrait apparaître qu'au cours du quatrième trimestre en raison de la promotion 'Go Europe', qui permet aux clients résidentiels d'utiliser leur plan tarifaire actuel pour appeler, surfer et envoyer des sms partout en Europe, sans coût supplémentaire, entre le 1^{er} juin et le 31 août 2016.

7. Calendrier financier

| | |
|-----------------|--|
| 20 juillet 2016 | Résultats financiers T2 2016 (7h00) – Communiqué de presse |
| 20 juillet 2016 | Résultats financiers T2 2016 (14h00) – Conférence téléphonique/webcast |
| 1 octobre 2016 | Début de la période de blackout |
| 20 octobre 2016 | Résultats financiers T3 2016 (7h00) – Communiqué de presse |
| 20 octobre 2016 | Résultats financiers T3 2016 (10h00) – Conférence téléphonique |

8. Conférence téléphonique & webcast

| | |
|--------------------------|---|
| Date: | 20 juillet 2016 |
| Heure: | 14h00 (CET), 13h00 (UK), 8h00 (US/NY) |
| Conférence téléphonique: | https://corporate.orange.be/fr/informations-financières |

Veillez à vous connecter dix minutes avant le début de la conférence téléphonique et du webcast.

9. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

| | S1 2016 | H1 2015 | Q2 2016 | Q2 2015 |
|----------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Transactions | | | | |
| Cours de clôture moyen (€) | 19,93 | 18,25 | 20,32 | 16,87 |
| Volume quotidien moyen | 82 158 | 166 634 | 63 557 | 180 437 |
| Valeur quotidienne moyenne (€) | 1 622 154 | 3 002 881 | 1 291 431 | 3 021 709 |
| Actions et capitalisation | | | | |
| Nombre total d'actions | 60 014 414 | 60 014 414 | 60 014 414 | 60 014 414 |
| Actions propres | 3 400 | 0 | 3 400 | 0 |
| Actions en circulation | 60 014 414 | 60 014 414 | 60 014 414 | 60 014 414 |
| Cours de clôture (€) | 20,75 | 16,98 | 20,75 | 16,98 |
| Capitalisation boursière (€) | 1 244 999 018 | 1 019 044 750 | 1 244 999 018 | 1 019 044 750 |

10. Données trimestrielles

| | | T2 2016 | T1 2016 | T4 2015 | T3 2015 | T2 2015 | T1 2015 |
|--|-------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| GROUPE ORANGE BELGIUM | | | | | | | |
| Services mobiles | | | | | | | |
| Clients mobiles 'retail' (hors MVNO) | en milliers | 3 927,8 | 3 909,1 | 4 032,9 | 3 973,5 | 3 950,1 | 3 890,7 |
| Clients mobiles (hors M2M) | en milliers | 3 126,1 | 3 131,8 | 3 139,1 | 3 129,1 | 3 130,4 | 3 118,4 |
| Postpayés | en milliers | 2 330,0 | 2 311,1 | 2 300,1 | 2 268,0 | 2 258,3 | 2 246,3 |
| Prépayés | en milliers | 796,1 | 820,7 | 839,0 | 861,2 | 872,1 | 872,1 |
| Cartes SIM M2M | en milliers | 801,8 | 777,3 | 893,8 | 844,4 | 819,6 | 772,3 |
| Clients MVNO | en milliers | 1 909,3 | 1 818,7 | 1 786,7 | 1 698,7 | 1 992,4 | 1 711,9 |
| Services fixes | | | | | | | |
| Clients fixes haut débit et télévision | en milliers | 36,7 | 33,9 | 32,1 | 31,8 | 34,6 | 35,9 |
| Lignes fixes | en milliers | 165,6 | 171,0 | 195,1 | 196,0 | 199,4 | 205,3 |
| BELGIQUE | | | | | | | |
| Mobile services | | | | | | | |
| Clients mobiles 'retail' (hors MVNO) | en milliers | 3 779,7 | 3 766,6 | 3 893,0 | 3 839,0 | 3 818,4 | 3 762,3 |
| Clients mobiles (hors M2M) | en milliers | 3 023,4 | 3 029,7 | 3 037,8 | 3 030,7 | 3 032,8 | 3 022,5 |
| Postpayés | en milliers | 2 234,8 | 2 217,0 | 2 208,5 | 2 180,9 | 2 172,6 | 2 163,3 |
| Prépayés | en milliers | 788,6 | 812,7 | 829,2 | 849,8 | 860,1 | 859,2 |
| ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.) | en €/mois | 24,2 | 24,0 | 23,9 | 23,9 | 23,6 | 23,7 |
| ARPU postpayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.) | en €/mois | 28,8 | 28,7 | 28,5 | 28,3 | 27,9 | 27,8 |
| ARPU prépayé, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.) | en €/mois | 11,9 | 12,0 | 12,2 | 12,7 | 13,3 | 13,8 |
| Cartes SIM M2M | en milliers | 756,4 | 737,0 | 855,3 | 808,3 | 785,7 | 739,8 |
| Clients MVNO | en milliers | 1 907,3 | 1 816,6 | 1 784,6 | 1 696,6 | 1 990,4 | 1 710,0 |
| Services fixes | | | | | | | |
| Clients fixes haut débit et télévision | en milliers | 28,0 | 25,9 | 24,8 | 25,3 | 28,3 | 29,9 |
| dont câble | en milliers | 10,5 | 5,3 | 2,3 | 0,8 | 0,6 | 0,3 |
| Lignes fixes | en milliers | 164,7 | 169,9 | 193,9 | 195,5 | 198,1 | 203,6 |
| LUXEMBOURG | | | | | | | |
| Mobile services | | | | | | | |
| Clients mobiles 'retail' (hors MVNO) | en milliers | 148,1 | 142,4 | 139,9 | 134,5 | 131,6 | 128,4 |
| Clients mobiles (hors M2M) | en milliers | 102,7 | 102,1 | 101,4 | 98,4 | 97,7 | 95,9 |
| Postpayés | en milliers | 95,2 | 94,1 | 91,6 | 87,0 | 85,7 | 83,0 |
| Prépayés | en milliers | 7,5 | 8,0 | 9,7 | 11,4 | 12,0 | 12,9 |
| ARPU mixte mobile, moyenne lissée annuelle (roaming visiteurs incl.) | en €/mois | 36,4 | 37,2 | 37,9 | 38,1 | 38,3 | 38,8 |
| Cartes SIM M2M | en milliers | 45,4 | 40,3 | 38,5 | 36,1 | 34,0 | 32,6 |
| Clients MVNO | en milliers | 2,1 | 2,1 | 2,1 | 2,0 | 2,0 | 2,0 |
| Services fixes | | | | | | | |
| Clients fixes haut débit et télévision | en milliers | 8,6 | 8,0 | 7,3 | 6,5 | 6,4 | 6,0 |
| Lignes fixes | en milliers | 0,9 | 1,1 | 1,2 | 0,5 | 1,3 | 1,7 |

GRUPE ORANGE BELGIUM – Chiffres-clés financiers

| | | | | | | | |
|--|------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total du chiffre d'affaires des services | en mio d'€ | 267,9 | 272,4 | 271,9 | 276,8 | 268,9 | 268,2 |
| Chiffre d'affaires des services mobiles | en mio d'€ | 250,1 | 254,3 | 253,3 | 257,7 | 248,0 | 247,2 |
| Chiffre d'affaires des services fixes | en mio d'€ | 17,8 | 18,1 | 18,6 | 19,1 | 20,9 | 21,0 |
| EBITDA retraité | en mio d'€ | 91,1 | 53,8 | 47,9 | 86,0 | 72,2 | 69,9 |
| % du chiffre d'affaires des services | | 34,0% | 19,8% | 17,6% | 31,1% | 26,9% | 26,0% |
| EBITDA | en mio d'€ | 91,7 | 53,7 | 96,8 | 84,2 | 71,5 | 68,8 |
| % du chiffre d'affaires des services | | 34,2% | 19,7% | 35,6% | 30,4% | 26,6% | 25,7% |
| CAPEX | en mio d'€ | 37,8 | 24,3 | 81,1 | 42,8 | 42,5 | 26,8 |
| % du chiffre d'affaires des services | | 14,1% | 8,9% | 29,8% | 15,5% | 15,8% | 10,0% |
| Cash-flow opérationnel | en mio d'€ | 53,9 | 29,4 | 15,7 | 41,4 | 29,0 | 42,1 |
| % du chiffre d'affaires des services | | 20,1% | 10,8% | 5,8% | 15,0% | 10,8% | 15,7% |
| Endettement financier net | en mio d'€ | 369,9 | 418,1 | 407,5 | 457,0 | 499,8 | 518,5 |
| Endettement financier net / EBITDA | | 1,1 | 1,4 | 1,3 | 1,7 | 1,9 | 2,0 |

11. Glossaire

| | |
|---|--|
| Base clients (hors MVNO) | Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, incluant les entreprises, Internet Everywhere et M2M. |
| Postpayé (hors M2M) | Client avec lequel Orange Belgium a un accord contractuel officiel et qui est facturé sur base mensuelle pour les accès et les utilisations additionnelles des services voix et données. |
| Prépayé (hors M2M) | Client qui a signé un contrat avec Orange Belgium et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple. |
| M2M/IoT (Machine to Machine/Internet of Things) | Echange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication. |
| Clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator) | Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur le réseau Orange Belgium. |
| ARPU (moyenne lissée des 12 mois précédents) | Le revenu mensuel moyen par client (ARPU) est calculé en divisant le chiffre d'affaires des services voix et non-voix mobiles (sortants et entrants) et du roaming visiteurs, généré au cours des douze derniers mois, hors clients 'machine to machine, par la moyenne pondérée du nombre de clients sur la même période, hors clients 'machine to machine'. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPU mobile est exprimé en chiffre d'affaires mensuel par client. |
| Retraitements | Coûts de restructuration/licenciement liés au personnel et autres coûts de restructuration, dépenses nettes liées à divers litiges,... |
| EBITDA / EBITDA retraité | L'EBITDA correspond au revenu opérationnel avant amortissements, avant pertes de valeur du goodwill et des immobilisations corporelles, et avant quote-part dans le profit/la perte des sociétés associées. L'EBITDA retraité correspond à l'EBITDA retraité quant aux éléments exceptionnels. |
| Chiffre d'affaires par activité | Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services mobiles, services fixes, vente d'équipement mobile et autres revenus. |
| Chiffre d'affaires des services mobiles | Revenus facturés aux clients, revenus entrants, roaming des visiteurs, interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord de roaming domestique), machine-to-machine et MVNO. |
| Chiffre d'affaires des services fixes | Sont inclus i) l'accès à bande étroite sur réseau fixe, hors vente et location d'équipement, ii) l'accès à large bande sur réseau fixe, iii) l'infrastructure & les réseaux de données, et les services globaux, iv) les services 'carriers' fixes. |
| Vente d'équipement mobile | Inclut la vente d'équipement subventionné ou non. Les ventes d'accessoires en sont exclues, conformément à de futures normes IFRS qui imposeront de ne présenter que le chiffre d'affaires provenant de la vente d'équipement directement lié au service. |
| Autres revenus | Sont inclus i) la vente et la location d'équipement fixe, ii) la vente d'accessoires mobiles, et iii) les autres revenus. |
| Cash-flow opérationnel | EBITDA – investissements nets. |

Cash-flow organique

Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié depuis le 31 décembre 2015 et englobe Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %), Walcom S.A. (100 %) et Co.Station Brussels (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 25 %).

Etats financiers intermédiaires résumés et consolidés

| | |
|--|-------|
| Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé | p. 26 |
| Situation financière intermédiaire résumée et consolidée | p. 27 |
| Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie | p. 28 |
| Etat intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres | p. 29 |
| Information sectorielle | p. 30 |
| Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés | p. 31 |

Etat intermédiaire résumé du résultat global consolidé

en millions d'EUR

| | 30.06.2016 | 30.06.2015 |
|---|---------------|---------------|
| Chiffre d'affaires des services mobiles | 504,5 | 495,2 |
| Chiffre d'affaires des services fixes | 35,9 | 41,9 |
| Autres revenus | 12,8 | 7,1 |
| Vente d'équipement mobile | 55,6 | 62,6 |
| Total du chiffre d'affaires | 608,7 | 606,8 |
| Achat de matériel | -88,8 | -83,5 |
| Autre coûts directs | -169,5 | -179,0 |
| Coûts directs | -258,3 | -262,5 |
| Charges de personnel | -68,2 | -67,3 |
| Dépenses commerciales | -23,5 | -16,0 |
| Autres dépenses IT et réseau | -48,4 | -51,4 |
| Frais immobiliers | -27,0 | -25,4 |
| Frais généraux | -27,4 | -28,8 |
| Autre produits indirects | 10,9 | 16,3 |
| Autres coûts indirects | -21,8 | -29,6 |
| Coûts indirects | -137,3 | -134,9 |
| EBITDA retraité | 144,9 | 142,1 |
| Retraitements | 0,5 | -1,7 |
| dont autres coûts de restructuration* | 0,5 | -1,7 |
| dont autre résultat d'exploitation | 0 | 0 |
| EBITDA | 145,5 | 140,4 |
| Dotations aux amortissements | -98,0 | -99,4 |
| EBIT | 47,4 | 40,9 |
| Résultat financier | -3,3 | -3,6 |
| Charges financières | -3,3 | -3,6 |
| Revenus financiers | 0 | 0 |
| Impôts | -18,4 | -12,2 |
| Résultat des activités poursuivies et de la période ** | 25,7 | 25,1 |
| Part du groupe dans le résultat de la période | 25,7 | 25,1 |
| ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ | | |
| Résultat des activités poursuivies et de la période | 25,7 | 25,1 |
| Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie) | -2,2 | 0 |
| Résultat global de l'ensemble consolidé | 23,5 | 25,1 |
| Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période | 23,5 | 25,1 |
| Résultat de base par action (en EUR) | 0,43 | 0,42 |
| Nombre moyen pondéré des actions ordinaires | 60 014 414 | 60 014 414 |
| Résultat dilué par action (en EUR) | 0,43 | 0,42 |
| Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires | 60 014 414 | 60 014 414 |

* Les coûts de restructuration comprennent les coûts de résiliation de contrats et les coûts de licenciement.

** En l'absence d'activités abandonnées, le résultat de la période correspond au résultat des activités poursuivies.

Situation financière intermédiaire résumée et consolidée

en millions d'EUR

| | 30.06.2016 | 31.12.2015 |
|--|----------------|----------------|
| ACTIF | | |
| Ecarts d'acquisition | 80,1 | 80,1 |
| Autres immobilisations incorporelles | 328,0 | 347,4 |
| Immobilisations corporelles | 829,1 | 840,4 |
| Titres mis en équivalence | 3,2 | 3,2 |
| Actifs financiers non courants | 2,5 | 0,7 |
| Autres actifs non courants | 0,3 | 0,3 |
| Impôts différés actifs | 11,5 | 8,4 |
| Total de l'actif non courant | 1 254,6 | 1 280,5 |
| Stocks | 11,5 | 21,5 |
| Créances clients | 171,3 | 184,4 |
| Actifs financiers courants | 0,4 | 1,1 |
| Dérivés actifs courants | 2,6 | 2,2 |
| Autres actifs courants | 0,5 | 0,6 |
| Impôts et taxes d'exploitation | 0,5 | 0,8 |
| Charges constatées d'avance | 28,1 | 16,6 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités | 14,5 | 9,7 |
| Total de l'actif courant | 229,3 | 236,9 |
| Total de l'actif | 1 483,8 | 1 517,4 |
| PASSIF | | |
| Capital social | 131,7 | 131,7 |
| Réserve légale | 13,2 | 13,2 |
| Réserves (hors réserve légale) | 335,9 | 312,2 |
| Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société-mère | 480,8 | 457,1 |
| Total des capitaux propres | 480,8 | 457,1 |
| Passifs financiers non courants | 379,0 | 409,0 |
| Dérivés passifs non courants | 6,5 | 0 |
| Avantages du personnel non courants | 1,0 | 0 |
| Provisions pour démantèlement non courantes | 65,3 | 60,1 |
| Provisions pour restructuration non courantes | 0 | 2,1 |
| Autres passifs non courants | 5,1 | 10,8 |
| Impôts différés passifs | 1,8 | 2,0 |
| Total du passif non courant | 458,8 | 484,1 |
| Passifs financiers courants | 5,3 | 8,2 |
| Dérivés passifs courants | 2,6 | 4,2 |
| Dettes fournisseurs d'immobilisations courantes | 95,4 | 128,8 |
| Dettes fournisseurs | 158,0 | 169,8 |
| Avantages du personnel courants | 35,3 | 36,5 |
| Provisions pour démantèlement courantes | 0,8 | 0,9 |
| Autres passifs courants | 10,7 | 10,2 |
| Impôts et taxes d'exploitation | 126,0 | 114,2 |
| Impôt sur les sociétés | 51,6 | 42,9 |
| Produits constatés d'avance | 58,4 | 60,5 |
| Total du passif courant | 544,2 | 576,2 |
| Total du passif | 1 483,8 | 1 517,4 |

Tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie

| | en millions d'EUR | |
|--|-------------------|--------------|
| | 30.06.2016 | 30.06.2015 |
| Flux de trésorerie liés à l'activité | | |
| Résultat net de l'ensemble consolidé | 25,7 | 25,1 |
| Eléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie | | |
| Impôts et taxes d'exploitation | 21,6 | 22,8 |
| Dotations aux amortissements | 98,0 | 99,4 |
| Dotations (reprises) des provisions | -18,5 | -3,1 |
| Ecart de change nets et instruments dérivés opérationnels | -0,3 | 0,8 |
| Résultat financier | 3,3 | 3,6 |
| Impôt sur les sociétés | 18,4 | 12,2 |
| Rémunération en actions | 0,3 | 0 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | | |
| Diminution (augmentation) des stocks bruts | 10,4 | 2,4 |
| Diminution (augmentation) des créances clients brutes | 23,0 | -5,5 |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs | -11,7 | -9,4 |
| Variation des autres éléments d'actif et de passif | -5,0 | -8,5 |
| Autres décaissements nets | | |
| Impôts et taxes d'exploitation décaissés | -17,5 | -9,0 |
| Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net | -2,8 | -4,0 |
| Impôt sur les sociétés décaissé | -10,8 | -5,1 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | 134,1 | 121,7 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement | | |
| Acquisitions (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles | | |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles | -62,1 | -69,3 |
| Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations | -33,4 | -15,4 |
| Cash-flow organique* | 38,8 | 37,0 |
| Investissements dans les sociétés en intégration globale nets de la trésorerie acquise | -2,1 | -5,0 |
| Diminution (augmentation) des placements et autres actifs financiers | 1,0 | 5,4 |
| Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement | -96,5 | -84,3 |
| Flux de trésorerie liés aux opérations de financement | | |
| Emissions d'emprunts non courants | 0 | 425,0 |
| Remboursements d'emprunts non courants | -30,0 | -470,0 |
| Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme | -2,9 | 12,4 |
| Variations de capital – propriétaires de la société mère | -0,1 | 0 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | -33,0 | -32,5 |
| Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités | 4,5 | 4,9 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture | | |
| dont disponibilités des activités poursuivies | 3,2 | 3,0 |
| dont quasi-disponibilités des activités poursuivies | 6,5 | 3,1 |
| Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités | 4,5 | 4,9 |
| Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture | | |
| dont disponibilités des activités poursuivies | 7,9 | 4,2 |
| dont quasi-disponibilités des activités poursuivies | 6,6 | 6,8 |

(*) Flux de trésorerie généré par l'activité, diminué des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles et augmenté des produits de cession d'actifs corporels et incorporels.

Etat intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres

en millions d'EUR

| | Capital social | Réserve légale | Bénéfice reporté | Actions propres | Instruments de couverture | Total des capitaux propres |
|---|----------------|----------------|------------------|-----------------|---------------------------|----------------------------|
| Solde au 1er janvier 2016 | 131,7 | 13,2 | 312,2 | | | 457,1 |
| Résultat des activités poursuivies et de la période | | | 25,7 | | | 25,7 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | -2,2 | -2,2 |
| Résultat global de l'ensemble consolidé | | | | | | 23,5 |
| Autres | | | 0,3 | | | 0,3 |
| Actions propres | | | | -0,1 | | -0,1 |
| Solde au 30 juin 2016 | 131,7 | 13,2 | 338,2 | -0,1 | -2,2 | 480,8 |

en millions d'EUR

| | Capital social | Réserve légale | Bénéfice reporté | Actions propres | Instruments de couverture | Total des capitaux propres |
|---|----------------|----------------|------------------|-----------------|---------------------------|----------------------------|
| Solde au 1er janvier 2015 | 131,7 | 13,2 | 237,6 | | | 382,5 |
| Résultat des activités poursuivies et de la période | | | 25,1 | | | 25,1 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | | |
| Résultat global de l'ensemble consolidé | | | 25,1 | | | 25,1 |
| Solde au 30 juin 2015 | 131,7 | 13,2 | 262,7 | | | 407,6 |

Information sectorielle

en millions d'EUR

| 30.06.2016 | Belgique | Luxembourg | Elimination interco | Groupe Orange Belgium |
|---|---------------|--------------|---------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires des services mobiles | 483,6 | 22,1 | -1,2 | 504,5 |
| Chiffre d'affaires des services fixes | 33,8 | 2,0 | 0 | 35,9 |
| Autres revenus | 12,2 | 0,6 | 0 | 12,8 |
| Vente d'équipement mobile | 54,6 | 5,8 | -4,8 | 55,6 |
| Total du chiffre d'affaires | 584,2 | 30,6 | -6,0 | 608,7 |
| Coûts directs | -248,7 | -15,1 | 5,5 | -258,3 |
| Charges de personnel | -63,2 | -5,0 | 0 | -68,2 |
| Coûts indirects | -130,3 | -7,4 | 0,5 | -137,3 |
| EBITDA retraité | 141,9 | 3,0 | 0 | 144,9 |
| EBITDA | 142,4 | 3,0 | 0 | 145,5 |

en millions d'EUR

| 30.06.2015 | Belgique | Luxembourg | Elimination interco | Groupe Orange Belgium |
|---|---------------|--------------|---------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires des services mobiles | 473,8 | 22,4 | -1,0 | 495,2 |
| Chiffre d'affaires des services fixes | 40,2 | 1,7 | 0 | 41,9 |
| Autres revenus | 7,0 | 0,1 | 0 | 7,1 |
| Vente d'équipement mobile | 61,5 | 6,4 | -5,3 | 62,6 |
| Total du chiffre d'affaires | 582,5 | 30,6 | -6,3 | 606,8 |
| Coûts directs | -252,6 | -16,0 | 6,1 | -262,5 |
| Charges de personnel | -62,4 | -4,9 | 0 | -67,3 |
| Coûts indirects | -127,4 | -7,7 | 0,3 | -134,9 |
| EBITDA retraité | 140,1 | 2,0 | 0 | 142,1 |
| EBITDA | 138,4 | 2,0 | 0 | 140,4 |

Annexe aux états financiers intermédiaires résumés et consolidés

1. Méthodes comptables

1.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers intermédiaires résumés et consolidés pour le semestre clos le 30 juin 2016 ont été préparés conformément à l'Information Financière Intermédiaire IAS 34 telle qu'adoptée par l'UE et leur publication a été autorisée par le Conseil d'Administration du 19 juillet 2016.

Les états financiers intermédiaires ont été préparés en utilisant les mêmes méthodes comptables que pour la préparation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2015. Etant donné qu'ils ne reprennent pas toutes les informations et annexes requises pour des comptes annuels complets, ils doivent être lus en conjonction avec les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2015.

1.2. Recours à des estimations et au jugement

Pour établir les comptes du Groupe, la direction d'Orange Belgium procède à des estimations dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués. Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont de même nature que celles décrites au 31 décembre 2015.

La direction révisé ces estimations en cas de changement des circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou expériences. En conséquence, les estimations retenues au 30 juin 2016 pourraient être sensiblement modifiées.

Par ailleurs, la direction exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation n'a pas été modifié depuis le 31 décembre 2015 et englobe Orange Belgium S.A. (100 %), Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), Smart Services Network S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 28,16 %), Walcom S.A. (100 %) et Co.Station Brussels (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence – 25 %).

Le 29 juin 2016, Orange Belgium S.A. a souscrit au capital de la société Belgian Mobile Wallet S.A. (à hauteur de 16,67 %), avec quatre banques et les deux autres opérateurs de réseau mobile belges, afin de collaborer au développement d'un système d'identification mobile destiné aux clients privés et professionnels.

Orange Belgium S.A. détient, directement ou indirectement (*par ex. via d'autres filiales*), moins de 20 pour cent des droits de vote de Belgian Mobile Wallet S.A. et à ce titre il est présumé qu'Orange Belgium S.A. n'exerce pas d'influence significative. Par conséquent, Belgian Mobile Wallet S.A. ne sera pas englobé dans le périmètre de consolidation.

3. Ecarts d'acquisition

en millions d'EUR

| | 30.06.2016 | | 30.06.2015 | | Valeur comptable nette |
|---------------------------------------|----------------------|----------------------------|----------------------|----------------------------|------------------------|
| | Valeur d'acquisition | Cumul des pertes de valeur | Valeur d'acquisition | Cumul des pertes de valeur | |
| Orange Communications Luxembourg S.A. | 68,7 | | 68,7 | | 68,7 |
| Autres | 11,4 | | 11,4 | | 11,4 |
| Total des écarts d'acquisition | 80,1 | 0 | 80,1 | 0 | 80,1 |

Les autres écarts d'acquisition correspondent aux écarts d'acquisition de Mobistar Affiliate S.A. et de Mobistar Enterprise Services S.A. et sont entièrement alloués au segment 'Belgique'. Les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg sont entièrement alloués au segment 'Luxembourg'.

Au 30 juin 2016, il n'existait aucun indicateur interne ou externe qui aurait pu amener à réaliser un test de perte de valeur sur les écarts d'acquisition d'Orange Communications Luxembourg S.A.

La direction reste cependant attentive à tout élément qui pourrait entraîner une évaluation anticipée de ces écarts d'acquisition. Ces tests sont prévus pour la clôture annuelle. Le test de valorisation est basé sur la valeur d'usage.

4. Disponibilités et quasi-disponibilités, passifs financiers

Les disponibilités et quasi-disponibilités se composent des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de 3 mois. Les découverts en banque et ceux résultant de la gestion centralisée de la trésorerie au niveau du groupe sont classés en dettes financières à court terme. Le tableau des flux de trésorerie détaille la baisse de 37,5 millions d'euros de la dette nette au premier semestre 2016.

en millions d'EUR

| | 30.06.2016 | 31.12.2015 |
|---|--------------|--------------|
| Disponibilités et quasi-disponibilités | | |
| Disponibilités | -14,5 | -9,7 |
| Total des disponibilités et quasi-disponibilités | -14,5 | -9,7 |
| Passifs financiers | | |
| Emprunt inter-sociétés à court terme | 5,3 | 10,2 |
| Emprunt inter-sociétés à long terme | 379,1 | 407,0 |
| Total des emprunts | 384,4 | 417,2 |
| Endettement financier net | 369,9 | 407,5 |

5. Capitaux propres

Capital social

Aucun changement n'est survenu dans le capital de la société au cours du premier semestre 2016.

| | Capital social (en millions d'EUR) | Nombre d'actions ordinaires (en unités) |
|---------------------|---------------------------------------|--|
| Au 1er janvier 2016 | 131,7 | 60 014 414 |
| Au 30 juin 2016 | 131,7 | 60 014 414 |

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros. Etant donné qu'aucun changement n'est survenu au cours du premier semestre 2016, le pair comptable est identique en 2016 et 2015.

Dividendes

Orange Belgium a réduit son ratio endettement financier net / EBITDA à 1,3x à fin 2015, et privilégie en 2016 l'utilisation de ses liquidités pour investir dans la convergence et dans des initiatives de croissance. Le 4 mai 2016, l'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de ne pas payer de dividende pour l'exercice 2015. Aucun dividende n'a été payé pour l'exercice 2014.

6. Impôt sur les sociétés

Les principaux composants de la charge d'impôt sont:

| | en millions d'EUR | |
|---|-------------------|--------------|
| | 30.06.2016 | 30.06.2015 |
| Impôt sur les sociétés exigible | -19,5 | -13,5 |
| Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires | 1,1 | 1,3 |
| Total de la charge d'impôt | -18,4 | -12,2 |

7. Impôts et taxes d'exploitation

La Cour Constitutionnelle a annulé dans son arrêt du 25 mai 2016 les dispositions du décret sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile, sans maintien des effets des dispositions annulées (voir note 9. Litiges). Par conséquent, Orange Belgium a repris la provision de 15,8 millions d'euros relative à ladite taxe wallonne sur les pylons pour 2015 (Etat du résultat global consolidé: "Autres coûts indirects").

8. Engagements contractuels non comptabilisés

Aucun événement majeur n'a affecté les engagements contractuels non comptabilisés décrits dans les comptes consolidés 2015.

9. Provisions non courantes

Litiges en suspens

| | en millions d'EUR | | | | | |
|-------------------------|-------------------|--------------|-------------|---------|-------------|------------|
| | 31.12.2015 | Constitution | Utilisation | Reprise | Autre effet | 30.06.2016 |
| Provisions pour litiges | 11,6 | 0,3 | -3,4 | -2,5 | 0 | 6,0 |

Orange Belgium S.A. est engagée dans plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité que des ressources soient nécessaires au règlement de celui-ci et de s'assurer que les hypothèses retenues pour calculer la provision soient adéquates.

Les litiges en suspens ont évolué durant les années précédentes et il est raisonnable de prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou seront résolus de commun accord au cours des prochaines années.

Le règlement de plusieurs litiges a entraîné une baisse des provisions pour litiges à hauteur de plus de 5 millions d'euros au cours des six premiers mois de 2016 (Etat du résultat global consolidé: "Autres coûts indirects").

Litiges

Les informations relatives aux litiges reprises dans le rapport annuel 2015 et dans le rapport du premier trimestre 2016 ont été modifiées de la manière suivante:

Antennes: La créance représentative du montant des taxes enrôlées, augmentée des intérêts moratoires calculés au taux légal, s'élève à 120,7 millions d'euros. Ce montant cumulé est contesté devant les tribunaux.

Taxe wallonne sur les mâts, pylônes ou antennes: Par décret du 11 décembre 2013, il est établi par la Région wallonne une taxe annuelle sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile. Cette taxe est applicable à partir du 1er janvier 2014 et est fixée à 8.000 euros par site (indexée annuellement à partir de 2015). De plus, les communes wallonnes peuvent établir une taxe additionnelle de maximum cent centimes additionnels à la taxe décrite ci-dessus. Orange Belgium a introduit le 20 juin 2014 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle. La Cour constitutionnelle a annulé dans son arrêt du 16 juillet 2015 les articles concernant la taxe sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile dans le décret du 11 décembre 2013 mais maintient définitivement les effets des dispositions annulées. Cet arrêt a été publié le 1er septembre 2015 dans le Moniteur Belge.

Orange Belgium a reçu les avertissements-extrait de rôle datés du 22 décembre 2014 pour cette taxe. Orange Belgium a introduit le 20 février 2015 une réclamation fiscale contre les avertissements-extrait de rôle. Le 14 juillet 2015 ces enrôlements de la taxe ont été annulés par l'administration fiscale wallonne pour irrégularités dans la procédure d'établissement. Le 20 juillet 2015 l'administration wallonne a envoyé à Orange Belgium une demande de renseignements des sites de 2014 afin de poursuivre l'enrôlement de ces taxes. Au cours du mois de décembre 2015, Orange Belgium a reçu de l'administration fiscale wallonne un avertissement-extrait de rôle pour un montant de 16.000 euros et un avis de rectification annonçant l'enrôlement de cette taxe pour un montant de 15,9 millions d'euros pour l'année 2014. L'avis de rectification concerne la taxation d'un nombre beaucoup plus grand de sites que les précédents avertissements-extrait de rôle, sur base entre autres de l'information du cadastre des antennes émettrices stationnaires de Wallonie. Le cadastre inclut aussi des sites qui n'ont pas été construits ou des sites qui ont été déménagés d'un endroit vers un autre, il inclut dès lors beaucoup plus de sites qu'il y en a réellement 'on air'. Orange Belgium a contesté l'avis de rectification par courrier du 29 janvier 2016. Le 10 juin 2016 Orange Belgium a également introduit une réclamation fiscale contre l'avertissement-extrait de rôle. Les

mêmes arguments déjà utilisés dans le cadre de la requête en annulation ont été inclus dans la contestation d'Orange Belgium et Orange Belgium a en outre contesté la taxation de sites non-existants ou non-exploités.

Le décret wallon du 12 décembre 2014, qui pérennise la taxe wallonne décrite ci-dessus pour les exercices d'imposition 2015 et suivants, a été publié dans le Moniteur Belge du 29 décembre 2014. Orange Belgium a introduit le 26 juin 2015 une requête en annulation contre ce décret auprès de la Cour Constitutionnelle. La Cour Constitutionnelle a annulé dans son arrêt du 25 mai 2016 les dispositions du décret sur les mâts, pylônes ou antennes de télécommunication mobile, sans maintien des effets des dispositions annulées.

Le décret wallon du 17 décembre 2015 a été publié dans le Moniteur Belge du 30 décembre 2015. Le décret prévoit le droit pour les communes d'établir une taxe additionnelle à la taxe régionale frappant les mâts, pylônes ou antennes établis principalement sur leur territoire. Il s'applique à partir du 1er janvier 2016.

Régulation de la large bande et du câble: En avril 2016, Orange Belgium et les câblo-opérateurs ont attaqué en appel les décisions de prix de gros de février 2016 relatives à l'accès aux réseaux câblés. Les plaidoiries devraient avoir lieu en janvier et septembre 2017.

Accord Full MVNO Telenet: Le 31 mai 2016 Orange Belgium et Telenet ont trouvé un accord qui fixe les modalités et conditions de la future expiration de leur contrat Full MVNO, qui permet à Telenet d'accéder au réseau premium d'Orange Belgium. Telenet s'est engagé à un paiement minimum de 150 millions d'euros pour la période de 3 années allant de 2016 à 2018. Grâce à cet accord, tous les litiges judiciaires en suspens entre les deux entreprises, y compris le recouvrement judiciaire des factures dans le cadre du contrat Full MVNO, ont été réglés.

Lycamobile: Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. Orange Belgium considère ce recours infondé.

Contrat d'agence: Un ex-agent a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles afin d'obtenir des dommages-intérêts pour la résiliation de son contrat d'agence. L'agent réclame des dommages pour environ 16,9 millions d'euros. Orange Belgium est convaincu que la plainte est infondée, au moins pour l'essentiel. Orange Belgium a introduit une action reconventionnelle d'une valeur d'environ 14,6 millions d'euros. La procédure a été engagée en juillet 2011. L'affaire a été plaidée à l'audience du 14 janvier 2013. Par jugement du 22 avril 2013, le Tribunal de Commerce de Bruxelles a décidé que la demande de l'agent ainsi que la demande d'Orange Belgium étaient partiellement fondées. Afin de pouvoir déterminer le montant exact des indemnités à payer par les deux parties, un expert judiciaire a été désigné par le Tribunal. L'expertise judiciaire est actuellement en cours. En avril 2016, les parties ont conclu un accord à l'amiable dans ce dossier. Orange Belgium attend la clôture formelle de la procédure en cours.

Factures impayées - Collaboration légale: Dans le cadre de l'Arrêté Royal du 9 janvier 2003 déterminant les modalités de l'obligation légale en cas de demandes judiciaires concernant les communications électroniques, Orange Belgium fournit des services à des juges d'instruction, des tribunaux, etc. Les frais qu'Orange Belgium peut exiger pour les services rendus sont définis dans l'Arrêté Royal mentionné ci-dessus. L'Etat belge, représenté par son ministre de la Justice, est débiteur de ces montants. Le 19 juin 2014, Orange Belgium a cité l'Etat belge en justice en paiement de la somme due. Lors de l'audience d'introduction du 19 septembre 2014, les parties ont convenu des délais de conclusions. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal de Première Instance de Bruxelles à l'audience du 9 septembre 2015. Par jugement intérimaire du 14 octobre 2015, le tribunal a ordonné la réouverture des débats à l'audience du 17 février 2016. Lors de l'audience du 17 février 2016, l'affaire a été reportée à l'audience du 20 avril 2016, et ensuite à l'audience du 7 septembre 2016. Entretemps, les parties ont entamé des discussions afin de trouver un règlement à l'amiable.

Provisions de démantèlement des sites du réseau

| en millions d'EUR | | | | | | |
|-------------------------------|------------|--------------|-------------|---------|-------------|------------|
| | 31.12.2015 | Constitution | Utilisation | Reprise | Autre effet | 30.06.2016 |
| Provisions pour démantèlement | 61,0 | 0 | -0,4 | 0 | 5,5 | 66,1 |

L'augmentation des provisions pour démantèlement s'explique par un nombre plus élevé de sites pris en compte (167 sites; soit un impact de 2,4 millions d'euros).

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier en fonction des sites, la provision est calculée sur base d'un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus dans le passé pour des activités similaires. Pour 2016, ces coûts sont estimés à 12,2 mille euros par site (en 2015, le coût moyen s'élevait à 11,5 mille euros). Cette hausse des coûts moyens a eu un impact de 2,7 millions d'euros.

10. Parties liées

| en millions d'EUR | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 30.06.2016 | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
| Orange - Trafic et services | 5,4 | -7,9 | | |
| Orange – Mutualisation de la trésorerie | | -0,5 | 1,4 | 8,0 |
| Filiales d'Orange - Trafic et services | 10,0 | 5,4 | 0,3 | -8,4 |
| Atlas Services Belgium – Emprunt | | -2,0 | | 378,8 |
| Total | 15,4 | -5,1 | 1,6 | 378,4 |

| en millions d'EUR | | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|------------------------------------|--------------------------------|
| 30.06.2015 | Ventes aux parties liées | Achats aux parties liées | Montants dus par les parties liées | Montants dus aux parties liées |
| Orange - Trafic et services | 9,6 | -4,6 | | |
| Orange – Mutualisation de la trésorerie | | | 1,4 | 11,8 |
| Filiales d'Orange - Trafic et services | 3,8 | -2,1 | 0,5 | -6,1 |
| Atlas Services Belgium – Emprunt | | | | 498,0 |
| Total | 13,3 | -6,7 | 1,9 | 503,8 |

Les modalités et conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, aux contrats de facilité de crédit revolving et aux emprunts productifs d'intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché.

A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d'une quelconque garantie et aucune d'elles n'a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n'a été actée à la date du bilan.

11. Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement entraînant des ajustements ne s'est produit entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers intermédiaires résumés et consolidés a été autorisée.

Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés Jean Marc Harion, CEO, et Ludovic Pech, CFO, déclarons qu'à notre connaissance:

a) le jeu d'états financiers résumés, établi conformément aux normes comptables applicables, donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation;

b) le rapport intermédiaire contient un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, et de leur incidence sur le jeu d'états financiers résumés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Jean Marc Harion
CEO

Ludovic Pech
CFO

Rapport du commissaire

Rapport d'examen limité sur l'information financière intermédiaire résumée et consolidée pour le semestre clôturé le 30 juin 2016

Au conseil d'administration

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous vous faisons rapport sur l'information financière intermédiaire résumée et consolidée. Cette information financière intermédiaire résumée et consolidée comprend la situation financière intermédiaire résumée et consolidée clôturée le 30 juin 2016, l'état intermédiaire résumé et consolidé du résultat global, l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres et le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie pour le semestre clôturé à cette date, ainsi que les notes sélectives 1 à 11.

Rapport sur l'information financière intermédiaire résumée et consolidée

Nous avons effectué l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée et consolidée de Orange Belgium SA (la «société») et ses filiales (conjointement le «groupe»), préparée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le total de l'actif mentionné dans la situation financière intermédiaire résumée et consolidée s'élève à 1.483.807 (000) EUR et le bénéfice consolidé (part du groupe) de la période s'élève à 23.492 (000) EUR.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire résumée et consolidée conformément à IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée et consolidée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 – Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité. Un examen limité d'information financière intermédiaire résumée et consolidée consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur l'information financière intermédiaire résumée et consolidée.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire résumée et consolidée de Orange Belgium SA n'est pas établie, à tous les égards importants, conformément à IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Diegem, le 19 juillet 2016

Le commissaire

DELOITTE Reviseurs d'Entreprises
SC s.f.d. SCRL
Représentée par Rik Neckebroeck